

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues étrangères appliquées

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'Homme et des sociétés

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Langues étrangères appliquées* (LEA), portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et Langues, est proposée sur le site des Tanneurs de l'Université de Tours. Trois parcours sont offerts : *Anglais/Allemand* ; *Anglais/Espagnol* ; *Anglais/Italien* ; en troisième année de licence (L3), un parcours *Anglais/Français langue étrangère* (FLE) est également possible. L'objectif de la licence *LEA* est de permettre aux étudiants d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères (anglais et, au choix, allemand, espagnol, italien, cette dernière langue étant accessible aux débutants) et une compétence professionnelle dans les matières appliquées à la vie de l'entreprise (droit, économie, gestion, marketing, informatique appliquée et techniques de communication) afin d'être opérationnels au sein d'une entreprise et de trouver du travail dans le secteur tertiaire (commerce national et international, tourisme, gestion...) ou d'envisager une poursuite d'études en master *LEA, Langues et commerce international*, mais aussi, dès la fin de la deuxième année, en licence professionnelle *Commerce* (option « Responsable d'activités import-export ») et la licence *Commercialisation des vins* de l'Université de Tours, ou dans d'autres établissements (Ecole de Commerce).

Analyse

Objectifs
<p>La licence <i>Langues étrangères appliquées</i> (LEA) présente de façon claire et cohérente les connaissances professionnelles ainsi que les compétences personnelles à acquérir pendant la formation. Les objectifs pédagogiques du diplôme sont clairs, citant notamment les compétences intellectuelles et professionnelles attendues. Les débouchés professionnels sont variés et conformes aux attentes d'une formation de ce type. Cependant, le dossier principal ne donne pas de précisions sur la proportion des étudiants qui poursuivent dans telle ou telle voie.</p>
Organisation
<p>La formation s'articule autour d'un tronc commun à tous les étudiants de la mention <i>LEA</i> et est composé des enseignements d'anglais et des matières du domaine d'application (droit, économie, gestion, informatique, français de la communication) qui sont complétés par les enseignements de la langue B choisie par l'étudiant. Le tronc commun inclut les cours communs à toute l'UFR (méthodologie, aide à la réussite, langue, informatique). La formation s'appuie sur un dispositif centralisé pour permettre le développement des compétences transférables et professionnelles (Module Orientation Bilan Insertion Licence-MOBIL). Pourtant, si le dossier principal donne quelques détails sur la structure des enseignements (proportion des cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), etc.), il ne fournit pas d'indications sur la progressivité des spécialisations de la première (L1) à la troisième année (L3). Les proportions de cours mutualisés (y compris les matières d'application) correspondent à la norme pour ce genre de formation. Des options sont proposées en deuxième année (L2) : Introduction aux médias et aux techniques propres à la communication de masse ou encore traduction orale, initiation à l'interprétariat. Au troisième semestre (S3), cette option concerne l'anglais. Au deuxième</p>

semestre (S2), une autre langue (allemand ou espagnol ou italien) au sein de la formation paraît relativement modeste. L'Université propose une unité d'enseignement (UE) d'ouverture permettant au choix l'obtention d'une certification (certification en langues de l'enseignement supérieur : CLES, certificat informatique et internet : C2i), la poursuite d'un autre type d'enseignement, le renforcement d'une matière, etc. La mention de licence *LEA* comprend trois parcours en L1 et L2 : *Anglais/Allemand* ; *Anglais/Espagnol* ; *Anglais/Italien*. En L3, elle comprend quatre parcours : *Anglais/Allemand* ; *Anglais/Espagnol* ; *Anglais/Italien* ; *Anglais/FLE*, celui-ci est destiné à des étudiants étrangers non francophones.

Positionnement dans l'environnement

La mention *LEA* possède un positionnement comparable à d'autres formations de ce type, présentant une grande ouverture vers le monde socio-économique et l'international. Le dossier cite un très grand nombre de partenariats (73 universités, 75 entreprises dans 13 pays), mais les objectifs et les modalités de ces accords ne sont pas précisés. Le fait que le dernier semestre de la licence *LEA* se passe obligatoirement à l'étranger est un gage de l'ambition internationale de la formation. Pourtant, aucune information n'est disponible sur les moyens logistiques mis en œuvre pour assurer le séjour à l'étranger. De même, le dossier n'indique pas combien d'étudiants réussissent à trouver une place dans une université ou un stage à l'étranger. Enfin, sur le plan scientifique, le dossier évoque l'appartenance de ses enseignants-chercheurs à cinq laboratoires de recherche (dont trois équipes à Tours, un rattaché à Orléans et un à Aix-Marseille). Ce genre de diversité est assez typique des diplômes *LEA* qui sont nécessairement interdisciplinaires, mais elle peut également indiquer un certain fractionnement des disciplines, et ne garantit pas la cohésion de l'équipe pédagogique ni la cohérence scientifique du diplôme.

Equipe pédagogique

Malgré l'absence de certains détails dans le dossier principal, la composition et l'organisation de l'équipe pédagogique *LEA* présentent toutes les caractéristiques attendues d'une formation de ce type. La proportion des intervenants (enseignants-chercheurs, professeurs agrégés, professionnels externes, etc.) et leurs volumes horaires sont comparables à la plupart des formations de *LEA*. Le nombre de professeurs des universités (PU) n'est pas précisé. Les annexes au dossier donnent des indications plus précises sur la distribution des spécialités, y compris des informations sur les thèmes enseignés par les intervenants extérieurs. Les modalités des réunions de l'équipe, son organisation hiérarchique, ses aspects organisationnels, les rôles des responsables etc. sont conformes aux structures rencontrées dans des établissements comparables.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs de la formation en L1 ont connu une baisse conséquente au milieu de la période évaluée, ce qui est expliqué en partie par la disparition puis le rétablissement du parcours *Anglais/Allemand*. Plus récemment, les effectifs ont retrouvé leur niveau initial (environ 400 étudiants), mais le taux d'abandon est important et a progressé (de 43 % à 49 %), tandis que le taux de réussite a diminué (de 47 % à 32 %). D'importantes baisses d'effectifs ont été également constatées en L2 (47 %) et L3 (27 %), même si les taux de réussite ont progressé sur ces deux années (75 % à 91 % en L2 et 82 % à 88 % en L3). L'explication proposée par les responsables du dossier repose essentiellement sur la nature des échecs en L1 (forte inadéquation en termes d'orientation des étudiants par rapport aux contenus de la formation, notamment pour le parcours *Anglais/Espagnol*).

Le dossier ne présente aucun détail sur les taux d'insertion professionnelle (IP), ni le temps moyen de recherche d'emploi. Le dossier explique, de façon rapide, cette absence en soulignant le nombre important d'étudiants qui reviennent de leur séjour à l'étranger (au sixième semestre-S6) pour s'inscrire en master *Langues et commerce international* (LCI). De même, s'il est précisé qu'il existe une enquête sur le devenir des anciens étudiants sur le site *LEA*, le dossier ne donne aucune indication des résultats de cette enquête. Enfin, le dossier ne présente pas de détails sur le taux de poursuite d'études.

Place de la recherche

Le dossier d'autoévaluation affirme que la licence *LEA* est de nature intrinsèquement professionnalisaante, mais souligne néanmoins la pertinence de certaines activités de recherche pour la formation (travaux en civilisation sur des économies nationales, etc.). Les enseignants-chercheurs intervenant dans la mention sont rattachés à cinq laboratoires de recherche (ICD -Interactions Culturelles et Discursives- EA -équipe d'accueil- 6297, Université de Tours ; LLL -Laboratoire Ligérien de Linguistique- UMR -unité mixte de recherche- 7270 CNRS -centre national de la recherche scientifique-, Université de Tours, Université d'Orléans, BNF ; CESR -centre d'études supérieures de la renaissance- UMR 7323 CNRS, Université de Tours ; VALLOREM -Val de Loire Recherche en Management-, EA 6296, Université de Tours ; TELEMM -Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale - Méditerranée-, UMR 7303, Université Aix-Marseille). Le dossier ne démontre pas comment les thématiques scientifiques de ces laboratoires s'articulent avec les matières enseignées en licence. Le dossier donne cependant une certaine place à la « formation par la recherche » : il n'est pas certain que toutes les activités citées constituent des activités de recherche dans le sens habituel du terme (par exemple la création d'entreprises virtuelles). Enfin, le dossier précise que les étudiants en L3 (secteur communication) sont invités à participer à des séminaires, mais les informations présentées portent sur le master, ce qui peut prêter à confusion.

Place de la professionnalisation
<p>37 organisations professionnelles et entreprises partenaires sont associées à la licence <i>LEA</i>, mais le dossier manque d'informations chiffrées sur leurs relations avec la formation (intervenants professionnels, stages ou emplois offerts). La présence des professionnels dans le parcours de formation semble plutôt limitée. Un séjour obligatoire à l'étranger est prévu à la fin de la formation, au S6, ce qui peut correspondre à un stage en entreprise - il manque cependant de détails sur les moyens logistiques mis en œuvre pour assurer ce séjour, de même, le nombre d'étudiants qui arrivent à trouver un stage n'est pas précisé. La formation affiche des liens multiples avec plusieurs entreprises, permettant plusieurs types d'interactions, notamment : création de bases de données, offres de stages, versement de la taxe d'apprentissage, embauche à la fin des études, etc. 18 intervenants professionnels participent aux cours en licence <i>LEA</i> : le dossier déplore néanmoins le nombre réduit de leurs interventions, avec un volume horaire encore très faible (les taux exacts ne sont pas cités). Les intervenants professionnels représentent divers secteurs industriels sans que leurs niveaux d'expérience ne soient précisés. Quelques réalisations de projets professionnalisants sont citées dans le cadre des matières d'application. Enfin, la formation s'appuie sur un dispositif centralisé, le MOBIL pour développer des compétences transversales.</p>
Place des projets et des stages
<p>La formation comporte un séjour obligatoire pendant le dernier semestre de la troisième année (L3). Le séjour peut correspondre à un stage en entreprise ou un séjour d'études (cf. supra). Les procédures de validation du séjour à l'étranger sont conformes à celles mis en place dans d'autres établissements. Ainsi, la durée minimum du séjour est de trois mois mais peut aller jusqu'à six mois (après accord entre l'étudiant et l'équipe pédagogique). Le stage est trouvé par l'étudiant, son suivi est assuré par un responsable universitaire et un maître de stage, et l'évaluation se fait au moyen d'un rapport, d'une fiche remplie par le tuteur professionnel et une autre remplie par l'étudiant. La note obtenue valide le S6, mais il n'est pas précisé si le rapport donne lieu à une soutenance.</p> <p>Mise à part l'organisation de réunions d'information et l'existence d'une base de données « R'Pro », il n'est pas précisé comment sur le plan logistique l'Université ou les responsables de formation aident les étudiants à préparer ce séjour, et il manque de chiffres sur la proportion des étudiants trouvant un stage à l'étranger ou intégrant une université étrangère. Le dossier indique cependant que pour aider les étudiants à chercher leurs stages, la formation s'appuie sur une base de données, mais qu'il n'existe pas à ce jour de personnels pouvant gérer ces données, ni de cellule pour aider la gestion des stages en général. Certaines spécialités sont évaluées par la rédaction d'un rapport professionnel (études de marchés, etc.). Un projet études/recherches marketing est évoqué en L3, mais il manque de précisions quant à la nature exacte de cet exercice, qui par ailleurs n'a pas de partenaire professionnel associé.</p>
Place de l'international
<p>La mention <i>LEA</i> consacre une très grande place aux partenariats internationaux, mais cet aspect est surtout centré sur la mobilité des étudiants sortants dans le cadre du séjour obligatoire à l'étranger (S6). Certains de ces étudiants partent dans le cadre d'une convention ERASMUS : ils sont soumis à un contrôle d'assiduité attesté par l'université ou par l'entreprise à l'étranger. Le dossier manque d'indications sur la proportion des étudiants sortants, leurs destinations, etc. Pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans une université étrangère, la formation offre plusieurs possibilités de destination, plusieurs durées (un ou parfois deux semestres selon la destination) et la possibilité de partir également en L2 en échange avec l'Office Franco-Allemand des Echanges Universitaires (sélectivement, pour certains spécialistes de l'Allemand). Le dossier fait état d'un pourcentage d'étudiants étrangers de plus en plus important (mais en dessous de 10 %, et qualifié de « stable »). Les étudiants étrangers sont encadrés par le Bureau des relations internationales (BRI). Le dossier n'aborde pas d'autres aspects de l'international comme les échanges d'enseignants, l'apport des enseignants d'origines diverses, etc.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La grande majorité des étudiants recrutés sont issus de la Région Centre (87,3 % en L1). Aucun dispositif de remise à niveau formalisé n'est mentionné et il n'existe pas de tutorat (mis à part pour les étudiants d'<i>Espagnol</i> en L2). Deux UE de méthodologie sont cependant proposées au S1 et au S2. Un cours commun à toute l'UFR, « Aide à la réussite » est également mentionné. Le Centre de Ressources en Langues offre une autoformation en langues et en français.</p> <p>Des passerelles sont évoquées entre les différents parcours de la mention <i>LEA</i> après validation des UE correspondant à la nouvelle langue choisie, les UE et EC du tronc commun, anglais et Domaine d'Application, étant automatiquement validés. Des validations d'acquis sont possibles pour les étudiants désirant poursuivre leur formation dans une autre mention de la licence <i>Lettres, langues</i>. A l'issue de la L2, des orientations vers des licences professionnelles de l'Université de Tours (<i>Commerce</i> et <i>Commerce des vins</i>, par exemple) ou la licence <i>Droit-Langues</i> ou Administration économique et sociale (AES) sont envisageables pour les étudiants ayant validé leurs 210 crédits ECTS. Des validations d'acquis pédagogiques de diplômés de sections de brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT) ou Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles sont évoqués, mais aucun chiffre n'est fourni.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont dispensés intégralement en présentiel, et la proportion des CM augmente en L2 et L3. Certains étudiants en formation continue ou des personnes en reprise d'études sont accueillis par la licence <i>LEA</i> après une validation d'acquis de l'expérience (VAE), mais le dossier ne présente ni chiffres ni précisions quant aux modalités concrètes de mise en œuvre. Des dispositifs d'aménagement d'études (Régime Spécial d'Etudes-RSE), sont prévus pour les étudiants ayant des contraintes particulières (étudiants salariés, handicapés, sportifs de haut niveau...). Il s'agit de dispenses d'assiduité, temps supplémentaire, aide à la prise de notes et équipement spécifique pour les épreuves d'examen). L'usage systématique d'un environnement numérique de travail (ENT), pour les compléments de cours, l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein des enseignements et une préparation spécifique à l'examen de certification d'informatique et d'Internet (C2i) dans le cadre des cours d'informatique sont évoqués. Le dossier souligne l'importance des technologies de l'information et le rôle du Centre de Ressources en Langues dans l'accompagnement de certains étudiants en dehors des cours, il n'est cependant pas précisé s'il s'agit d'autoformation, ou d'un dispositif hybride.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les procédures et les modalités de contrôle des connaissances sont comparables à celles des formations LEA similaires. La formation propose à ses étudiants une documentation suffisante expliquant les modalités de contrôle ainsi que les aspects réglementaires des contrôles et des examens. Le dossier principal ne donne pas d'aperçu sur les proportions de l'évaluation en contrôle continu (CC) ou en contrôle terminal (CT). Le dossier explique brièvement les moyens mis en œuvre afin de gérer l'évaluation des compétences orales, ce qui présente des difficultés logistiques particulières pour ce type de formation.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les moyens mis en œuvre pour garantir le suivi et l'acquisition des compétences sont suffisants et comparables à d'autres licences en LEA. Le dossier indique les moyens organisationnels mis en place pour informer les étudiants de leurs résultats. L'équipe pédagogique a pris expressément la décision de ne pas donner de recommandations concernant le temps personnel à consacrer aux études. Elle fait preuve d'une certaine réflexion concernant les problèmes d'autonomie auxquels font face certains étudiants, notamment dans le contexte des cours au Centre de Ressources en Langues ou sur l'ENT ; le dossier propose ainsi une solution spécifique impliquant les étudiants référents du programme TANDEM sans donner d'information sur sa mise en œuvre et les résultats obtenus. Le dossier n'indique pas s'il existe des portefeuilles de compétences (ou similaire).</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier ne présente aucun détail sur les taux d'insertion professionnelle (IP), ni le temps moyen de recherche d'emploi. Il est cependant précisé qu'il existe une enquête sur le devenir des anciens étudiants sur le site LEA, mais le dossier ne donne aucune indication quant aux résultats de cette enquête. Le dossier affirme que l'observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'Université n'a pas donné de chiffres sur le devenir des étudiants. Aucune explication pour cette absence n'est proposée. Le dossier met plutôt l'accent sur les moyens de communication employés avec les étudiants sur diverses plateformes relevant des médias sociaux (du type « Linked in », etc.) afin d'obtenir des renseignements sur l'insertion des étudiants. Les retours des étudiants obtenus sur ces sites ne sont pas non plus communiqués dans le dossier.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il existe un conseil de perfectionnement pédagogique (CPP) dont la constitution et la composition sont conformes à la législation en vigueur (avec notamment la présence d'experts professionnels externes et des représentants étudiants). Pour l'instant, un seul CPP regroupe les niveaux licence et master de la mention <i>LEA</i>. Il est précisé que le CPP comportera à l'avenir des sous-divisions (par filière, spécialité, etc.). Par ailleurs, le dossier indique que le CPP comprend des étudiants choisis, donc non élus, et ce uniquement parmi les étudiants en L3 et en M1. L'équipe pédagogique rédige également un bilan annuel en se basant sur les problèmes rencontrés. Il existe également des fiches d'évaluation anonymes : ces évaluations sont envoyées aux enseignants. Aucune précision n'est donnée sur l'usage qui est fait de ces évaluations.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Un séjour obligatoire d'un semestre à l'étranger.
- La cohérence entre la structure des enseignements et les finalités professionnelles de la licence.
- Un bonne attractivité auprès d'un public diversifié.

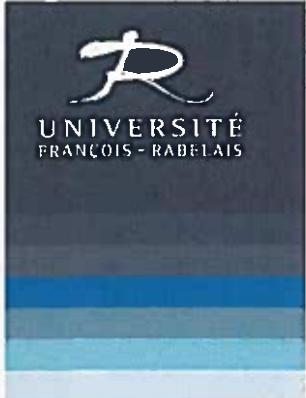
Points faibles :

- L'absence d'une aide logistique pour assurer le semestre obligatoire à l'étranger.
- Le manque de suivi pour l'insertion professionnelle.
- Le manque d'informations sur les passerelles et la poursuite des études vers le master *LEA*.
- L'insuffisance des dispositifs pour l'évaluation des enseignements au niveau licence

Avis global et recommandations :

La mention licence *LEA* dispose d'une organisation pédagogique cohérente par rapport à ses objectifs, tout en bénéficiant d'une très grande attractivité. Le séjour obligatoire à l'étranger constitue un point fort de cette formation, il serait utile de mettre en place un dispositif administratif capable de gérer cette tâche à la fois complexe mais aussi valorisante pour le devenir professionnel des étudiants. De même, pour une formation professionnalisante, il est étonnant de constater un suivi insuffisant des diplômés, en particulier sur leur insertion professionnelle ou sur leur poursuite d'études. Il serait important que les instances de l'Université améliorent cet aspect. Une attention plus importante devrait être accordé à l'évaluation des enseignements par les étudiants tout en associant davantage le conseil de perfectionnement dans le processus d'amélioration de la formation.

Observations de l'établissement



Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

